

Grand Orient de France



Les colloques du samedi

**Conférence publique
Recueil des interventions**

**Le voilement des femmes :
symbole religieux ou sexiste ?**

Samedi 24 avril 2021

Conférence disponible en Replay
sur la chaîne YouTube du Grand Orient de France :

www.youtube.com/GrandOrientdeFranceOfficiel

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

Sommaire

Présentation des intervenantes	3
Propos d'introduction de Jean JAVANNI, Grand Maître Adjoint, République, laïcité, enseignement	5
La genèse d'une résurgence Chantal de RUDDER, journaliste et scénariste	9
La réislamisation idéologique et le voile Chahla CHAFIQ, écrivaine	15
Ceux qui se voilent la face Renée FREGOSI, philosophe et politologue	21
Intervention de clôture de Georges SERIGNAC, Grand Maître du Grand Orient de France	29

Présentation des intervenantes

Chantal de RUDDER

Journaliste et scénariste, elle a été grand reporter puis rédactrice en chef du *Nouvel Observateur* et a couvert nombre de grands événements qui ont marqué l'Histoire de la fin du siècle dernier (Timisoara, Tempête du Désert, Tien An Men...). En parallèle à sa carrière dans la presse, elle a écrit plusieurs téléfilms et séries, et, à l'orée de l'an 2000, elle a décidé de se consacrer exclusivement au métier de scénariste, dans lequel elle a rencontré de nombreux succès.

Récemment, elle a repris ses habits de journaliste pour partir enquêter sur le phénomène du voile dans le monde, pour en chercher la signification, en retracer la genèse, forte d'un long passé de reportages et d'enquêtes qui lui ont fait parcourir la planète.

Publications récentes :

- *Le plaisir de tuer* (avec Michel Dubec), essai, Seuil, 2007
- *Un voile sur le monde*, essai, éditions de l'Observatoire, 2021

Chahla CHAFIQ

Sociologue et écrivaine née en Iran, elle fuit en 1982 le régime Khomeiny après y avoir activement participé à la révolution. Docteure en sociologie en 2009, elle devient membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et, depuis 2018, du Parlement des écrivaines francophones.

Elle écrit en français et en persan des essais et des textes littéraires et poétiques.

Elle travaille également dans le domaine des relations interculturelles, et soutient activement des mouvements pour les droits humains et la liberté des femmes. Elle a reçu en 2017 les insignes de Chevalière de la Légion d'Honneur, et le Prix 2017 de l'Union rationaliste.
www.chahlachafiq.com

Publications récentes en français :

- *Islam, politique, sexe et genre*, PUF, 2011
- *Demande au miroir*, Éditions L'Âge d'Homme, 2015
- *Le Rendez-vous iranien de Simone de Beauvoir*, Editions iX^e, 2019

Renée FREGOSI

Docteur en philosophie et en sciences politiques, engagée dès sa prime jeunesse au MLF, elle a dirigé l'institut de recherche du Parti socialiste, avant d'intégrer l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine. Ses recherches l'ont portée à des réflexions sur la pérennité des démocraties, que ce soient les transitions entre les régimes autoritaires et démocratiques, le populisme et le « justicialisme », ou l'utilisation politique des figures victimaires. Elles se sont accompagnées d'actions de terrain dans le domaine de l'ingénierie démocratique, notamment en Amérique latine.

Attachée à la laïcité émancipatrice et universaliste, elle dénonce les visées politiques identitaires et relativistes, notamment un « néo-féminisme victimaire, puritain et sexiste ».

Publications récentes :

- *Comment je n'ai pas fait carrière au PS. La social-démocratie empêchée*. Éditions Balland, 2021.
- *Français encore un effort... pour rester laïques !* Éditions L'Harmattan, 2019.
- *Les Nouveaux autoritaires. Justiciers, censeurs et autocrates*. Éditions du Moment, 2016.

Propos d'introduction

de Jean JAVANNI, Grand Maître Adjoint,
République, laïcité, enseignement

Pourquoi avoir choisi ce sujet, aujourd'hui, et dans un lieu qui se revendique de tant de principes placés au cœur de la République laïque ?

La question n'a-t-elle pas été réglée par la loi, dès 2004 ? Il est vrai que cette loi n'a visé que les élèves des écoles publiques. Mais, cette loi n'inscrit-elle pas, du coup, dans le droit positif le voilement des femmes comme la manifestation d'une « appartenance religieuse » ? Ce sont les termes de l'intitulé d'une loi, qui, je cite, « encadre, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse ».

Dès lors, le voilement des femmes ne devient-il pas, du fait de l'article 1^{er} de cette loi, une manifestation religieuse, certes « ostensible » et interdite en classe, mais autorisée en vertu du principe de laïcité ; lequel principe permet effectivement la manifestation publique de ses convictions religieuses, sauf s'il y a, bien sûr, atteinte à l'ordre public ».

Mais, au titre même de symbole religieux, ne peut-on quand même s'interroger et interroger ce symbole ?

Ainsi, le philosophe Henri Peña-Ruiz, penseur bien connu du principe de laïcité, incite à considérer ce qu'il appelle les « boussoles de la laïcité », parmi lesquelles sa portée émancipatrice et universaliste.

En ce sens, selon cette vision, la laïcité n'exclut pas, au nom du respect des principes religieux, le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, ni ne justifie, au nom de ce même respect, des particularismes culturels.

Et Henri Peña-Ruiz de citer l'excision, qui ne peut pas être justifiée par la tradition face au droit à l'intégrité de son corps.

Ainsi, peut-on, me semble-t-il, légitimement se demander si la tradition culturelle du voilement des femmes et si la prescription religieuse de ce même voilement peuvent être justifiées face au principe d'égalité entre

les femmes et les hommes. En ce sens que ce « bout de tissu » fait quand même référence à un dogme religieux qui donne un statut juridique inférieur aux femmes.

Cette question peut-elle encore être posée ?

Ces prémices étant présentées, rappelons le contexte historique.

Depuis plus de quarante ans, avec la révolution islamique en Iran, en 1979, le voilement des femmes est devenu le signe distinctif et quasi-incontournable d'une religion, l'islam, qui se rend visible par le recouvrement du corps des femmes.

Ce recouvrement du corps féminin, à divers degrés, se réclame de l'observance authentique de la religion musulmane.

En France, on sait que la première revendication de port du voile remonte à 1989, lorsque des collégiennes de Creil refusèrent d'enlever en classe ce qu'elles considéraient comme l'accessoire indispensable de leur foi religieuse.

D'où vient cette exigence ? Que signifie-t-elle ?

Ce voilement ne serait-il que la traduction d'une volonté politique des différents courants de l'islam politique, l'islamisme ? Au travers du contrôle du corps des femmes et de la visibilité qu'il procure, ces courants viseraient-ils à traduire dans l'espace leur contrôle politique et social de la vie de certains territoires ?

Mais, dans un État laïque et démocratique, respectueux de la liberté de conscience et de son corollaire indispensable, la liberté d'expression, la liberté religieuse et de culte doit être protégée. Son expression publique ne peut être entravée tant que l'ordre public n'est pas mis en danger.

Mais, après tout, est-ce vraiment une prescription religieuse si incontournable ? De nombreux théologiens musulmans, et parmi les plus reconnus comme ceux de la Mosquée du Caire, attestent qu'aucune prescription du Coran n'oblige les femmes à se voiler.

Pour d'autres, il s'agit de la survivance de pratiques coutumières antérieures à l'islam, mais qui sont réveillées par une volonté identitaire.

Justement, ce voilement ne traduit-il pas ainsi la résurgence d'atteintes archaïques aux droits des femmes et au principe d'égalité entre les sexes, du fait qu'il renvoie à des pratiques coutumières, comme l'excision, les scarifications ou les mariages forcés ; et aussi parce qu'il renvoie à des règles religieuses attribuant un statut juridique inférieur aux femmes, par exemple pour ce qui concerne l'adultère, le divorce ou l'héritage.

Le statut religieux donné aujourd'hui à ce « symbole » doit-il empêcher de réfléchir à sa signification ?

Pour nous éclairer, nous avons invité trois intervenantes.

Tout d'abord, Mme Chantal de Rudder, ancienne rédactrice en chef du *Nouvel Observateur*, qui vient de publier, sous le titre « un voile sur le monde », une magnifique enquête, digne de la grande plume journalistique qu'elle est, et portant sur le voile islamique et ses thuriféraires et soutiens. Elle décrira comment et sous quelles formes cette ancienne coutume ressurgit dans le monde contemporain.

Ensuite, nous entendrons Mme Chahla Chafiq, écrivaine et sociologue, ayant fui son pays natal, l'Iran, après la révolution islamique, à laquelle elle avait pourtant contribué ; dans son émouvant livre « le rendez-vous iranien de Simone de Beauvoir », elle a montré l'aspiration à l'émancipation de toute une jeunesse animée d'un désir d'autonomie face à un ordre moral et religieux étouffant, en concluant fort justement que « la liberté n'est ni occidentale, ni orientale ; elle est universelle ! » ; elle montre ainsi que cette laïcité républicaine, trop souvent qualifiée d'exception française, par le projet d'émancipation qu'elle porte en elle, peut toujours rencontrer d'autres aspirations populaires dans le monde. Pour nous aujourd'hui elle analysera les fondements historiques et idéologiques du voilement des femmes, notamment au travers de sa genèse en Iran, mais aussi les développements idéologiques et politiques dont il s'est accompagné et s'accompagne encore.

Enfin, Mme Renée Fregosi, philosophe et politologue – dont les analyses perspicaces m'ont encouragé à organiser cette conférence – a montré, au travers de ses nombreux ouvrages, son attachement à la laïcité universaliste et émancipatrice ; elle décrira pour nous les réactions que ce phénomène suscite, de la part notamment de ceux qui, selon son expression, « se voilent la face », parce qu'ils ne voient pas, ou ne veulent pas voir, son ampleur et sa signification profonde.



La genèse d'une résurgence

Chantal de RUDDER, journaliste et scénariste

Pourquoi me suis-je imposée deux ans d'enquête intense ? Pourquoi ai-je été fouiller l'histoire et les livres, parcouru une moitié de tour du monde, interrogé des dizaines de personnes, quidams comme savants ? Pourquoi mon besoin de traquer la signification d'un dérisoire morceau d'étoffe – plus ou moins couvrant – dans lequel on enfouit à nouveau les femmes ? Sans, mais aussi avec leur consentement.

Une erreur répandue consiste à croire que les femmes voilées sont toujours des femmes obligées. Souvent, le retour du voile a été l'œuvre de femmes éduquées, voire politisées. Des femmes qui n'auraient jamais eu accès aux études si l'abolition du voile ne les avait pas délivrées du confinement dans l'espace domestique. Quel paradoxe !

Je suis née en Tunisie dans les années 50 et j'ai vu de mes yeux d'enfant le voile disparaître sous Bourguiba qui l'appelait « l'épouvantable chiffon » et le retirait lui-même à ses compatriotes devant les caméras. Jusqu'à la toute fin des années 70, le voile avait quasiment disparu des pays musulmans. Que ce soit par une abolition autoritaire ou sous le coup de réformes du statut féminin. Dès les années 1930, il fut aboli dans la Turquie d'Atatürk ou l'Iran des Pahlévis. Un peu plus tard dans la Bosnie yougoslave de Tito. L'Égypte, comme la Tunisie, n'eurent pas besoin d'en passer par une interdiction pour qu'il disparaisse des radars.

La première musulmane à se dévoiler publiquement et solennellement fut une Égyptienne. En 1923, au retour d'un congrès de suffragettes à Rome, la militante anticolonialiste Hoda Charaoui arracha son voile devant le public féminin venu l'accueillir à la gare du Caire. Car pour les féministes musulmanes d'antan, comme pour les dirigeants nationalistes d'alors, le voile était le totem d'une arriération qui avait permis la colonisation ou la domination occidentale.

Loi d'airain : chaque fois que le voile est tombé, les femmes ont gagné des droits. Partout où elles sont obligées de le porter, elles en perdent. Le voile fait toujours de la femme une citoyenne de seconde zone...

Et pourtant, d'Orient en Occident, le voile revient au galop, là où on ne voyait plus et même là où on ne l'avait jamais vu ! Phénomène stupéfiant, rarissime, unique peut-être, que la triomphale résurgence d'une coutume qu'on croyait trépassée, ressuscitée par le vent de l'Histoire qui ressemble en ce cas à une girouette. Voilà ce qui m'a décidé à prendre mon bâton de journaliste pour arpenter le temps et l'espace afin de retracer la genèse et l'évolution de ce phénomène mystérieux, qui s'avérera, après étude, bien plus signifiant que la simple histoire d'un vêtement !

Ma grand-mère n'était pas musulmane mais juive pratiquante. Contrairement à ses filles, elle ne sortait que voilée dans les rues de Bizerte. Grâce à ma mémé et à mon enfance en Tunisie, je sais que le voilement n'est ni un monopole islamique, ni l'affirmation d'une identité religieuse spécifique mais une très ancienne coutume patriarcale qui fut largement partagée dans le pourtour méditerranéen jusqu'aux confins de la Chine... Le Coran n'ordonne pas le voile, il n'incite qu'à la pudeur, pour les femmes comme pour les hommes d'ailleurs. « La grande victoire des islamistes, dit l'historienne Sophie Bessis, est d'avoir convaincu une partie de la population que porter le voile était un attribut religieux. C'est un succès remarquable. »

Il y a celles qui se sont laissées abuser, et celles qui affirment ainsi un choix politique anti-occidental. Leur « occidentalophobie », pourrait-on dire pour copier une terminologie chère aux islamistes qui font un usage immodéré de « l'islamophobie », concept qu'ils ont soigneusement mis au point pour culpabiliser l'adversaire et se victimiser en toutes circonstances.

Le voile, donc, n'est pas un des 5 piliers de l'islam. En revanche, il est le 6^{ème} pilier de l'islamisme, son produit dérivé phare, celui qui lui confère une visibilité quasi-publicitaire dans l'espace public. Les premiers à théoriser une « Révolution de tissu » furent les Frères musulmans égyptiens, confrérie fondée en 1928 par El-Banna, le grand père de Tareq Ramadan. Le hijab préconisé par les Frères proclamait sans bruit l'engagement de la population non à l'islam de papa mais à l'Islam politique qui réclame la charia comme Constitution.

Dans les années 50, le nouveau voilement frériste est affiné, il est de couleur neutre et accompagne une robe islamique spécifique. Il se limite pour l'heure à un phénomène de campus. En prenant soin de se démarquer

de la tradition, les soldates de la foi caiotes annoncent une société en mutation.

Pour l'heure, elles n'inquiètent pas du tout les autorités locales. Une vidéo célèbre du colonel Nasser, alors chef des officiers libres qui viennent de destituer le roi Farouk, le montre en train de raconter son rendez-vous avec le conseiller général des Frères musulmans en vue d'un accord de gouvernement. « J'ai écouté ses demandes, annonce le futur Raïs. Avant toute chose, m'a-t-il dit, il faut que tu ordonnes à chaque femme qui sort dans la rue de se voiler » Rires dans l'assistance provoquée par une demande qui semble tellement ringarde ! Nasser en a carrément des larmes d'hilarité aux yeux et répète en pouffant : « A chaque femme ? » « Qu'il le porte lui-même ! », lance une voix masculine dans le public. Rigolade générale.

Les partisans du colonel avaient tort de ne pas considérer avec plus de sérieux le préalable à tout accord exigé par le chef des Frères musulmans. Le retour du voile n'était pas la lubie ringarde d'un has-been mais une stratégie réfléchie de reconquête de la société via les femmes. Une tactique politique contre l'occidentalisation honnie qui avait gagné la société musulmane et menaçait d'explosion la domination patriarcale instituée depuis 14 siècles par un Coran qui ressemblait à son époque masculiniste. Le voile frériste est un apanage de la lutte des sexes qui permet – malgré de nombreux coups de boutoir féministes – de maintenir l'héritage de moitié des filles, leur mariage précoce, la polygamie, etc...

Reste à se demander pourquoi des femmes ont marché dans cette combine ? Si le nouveau voilement est la faute à El Banna, l'expansion de ces voiles noirs contemporains, qu'on voit désormais du 9-3 à Bab-El-Oued, est la faute à Khomeiny. Lequel, bien que chiite, a été fortement influencé par les Frères musulmans égyptiens. Je ne m'étendrai pas sur l'Iran que Chahla va traiter en profondeur après moi. Je veux juste souligner qu'en faisant entrer l'obligation du voilement dans la loi pour la première fois, en utilisant l'état de droit républicain pour imposer le port du voile, l'ayatollah lui donne un sacré coup de modernité ! Adieu statut prosaïquement coutumier, le voile accède avec l'Iran à la noblesse du constitutionnel.

La révolution islamique de 1979 a eu un rôle immense dans la diffusion mondialisée du voile, entre autres parce qu'elle avait triomphé de la puis-

sance américaine, lavant ainsi l'umma, la communauté des croyants, de l'humiliation de la domination occidentale. La République islamique a fait du voile une affirmation identitaire décomplexée, une mode de winners, un objet d'avant-garde révolutionnaire.

1979, année de la révolution iranienne, est aussi le point focal de l'islamisme conquérant. Khomeiny réclame le leadership du monde musulman aux Saouds, alliés du Grand Satan, déclarés indignes de posséder les lieux saints. Entre l'Iran et l'Arabie commença alors le concours du musulman le plus fervent. Porte-drapeau de la surenchère islamiste, les femmes sont réduites à une silhouette funèbre. Face au défi chiite révolutionnaire, l'Arabie sunnite, riche de ses mannes pétrolières, décide d'inonder le monde de l'idéologie salafiste en y mettant le prix.

Le vieux Siddiqui, sunnite du Pakistan, rencontré à Londres pour l'écriture de mon livre, ancien leader islamiste enflammé de Grande Bretagne, me raconta ses rencontres multiples avec Khomeiny, auquel il s'était rallié après avoir été un des hommes des Saouds à Londres. L'ayatollah lui parlait de l'unité des musulmans, insistait sur le fait que la différence théologique entre chiites et sunnites ne devait pas les diviser ; « la révolution iranienne, pour Khomeiny, m'expliqua le vieux monsieur, c'était d'abord et avant tout une révolution contre l'Occident. » Idem pour le voilement, lui demandai-je ? « Cela a bien-sûr commencé par de la politique, répondit-il, puis c'est devenu endémique. On a été dépassé par le succès. » Il me sourit, avec un peu d'ironie, avant de me lancer : « Cela a démarré chez vous, à Creil. Notre réussite vient de là, vous savez ? »

1989, l'année du bicentenaire de la Révolution française, voit apparaître le couple infernal qui ne cesse de piéger l'Occident depuis : Voile et Blasphème, blasphème et voile. À Creil, trois élèves sont exclues parce qu'elles refusent d'enlever leur foulard à l'école. Cette même année, une fatwa de Khomeiny contre Rushdie et ses versets sataniques provoquent des désordres graves à Londres et ailleurs dans le monde. Voile et blasphème attaquent l'Occident la même année...

Les féministes dites islamiques – une dénomination difficile à assumer, qui peut leur faire affirmer sans rire que Mahomet est le pionnier de l'égalité homme-femme – parlent à tue-tête « d'islamophobie genrée », dénonçant le féminisme universaliste comme stratégie impérialiste de l'Occident em-

busqué derrière un motif altruiste. Elles réclament leur voile comme signe de leur liberté, un concept à géométrie étonnement variable. Moi, je les imiterais volontiers en parlant « d'occidentalophobie genrée », à savoir du voile comme manifestation – par le truchement du genre féminin – du refus d'intégration dans un univers ou une culture occidentale, comme arme majeure de l'islamisme politique et de sa stratégie de conquête. Et aussi voile comme étendard de l'infériorisation des femmes, comme manifestation d'un apartheid sexuel.

Les codes vestimentaires -religieux ou pas- sont des discours symboliques qui peuvent relever de la liberté d'expression. Le voile est chez nous un droit tant que celles qui le portent ne troublent pas l'ordre public, même s'il nuit gravement au « vivre ensemble » comme on dit aujourd'hui. Même s'il s'est imposé en Occident au détour du siècle dernier sous la forme d'une provocation perpétrée par les populations musulmanes les plus jeunes, des converties, mais surtout des filles de la 3^{ème} génération immigrée. Provocation qui continue de rechercher l'affrontement – guidée ou pas par des prédicateurs intégristes de quartier et les chantres islamistes du net sous des formes renouvelées : Après le niqab au début des années 2000, comme suite au 11 septembre 2001, il y eut le burkini fleurissant sur les plages après l'attentat au camion fou de Nice en 2016. Personne n'osera affirmer qu'il y a la moindre parcelle de tradition culturelle ou culturelle dans le burkini ! Depuis 5 ou 6 ans, l'Occident voit apparaître des petites filles voilées, une nouveauté sur le vieux continent...

Derrière le voile, les kalachnikovs, les ceintures explosives, les couteaux de boucher et leurs diktats. « Écraser l'infâme » disait Voltaire, mais c'est l'infâme qui tente de nous écraser ! Sa violence paie, même si la peur n'est pas avouable...

Dernier né des voiles à signification multiple, le hidjab des femmes de la mouvance décoloniale islamique, le voile de la rancune. L'islamo-gauchisme et l'antiracisme racialiste de ce courant, qui nous vient d'Amérique et devient viral chez les intellos des grandes universités de la planète, est encore mal connu du grand public. C'est pourquoi je décidai d'infiltrer un de leur séminaire de Grenade, désireuse de voir de plus près les tenants et les adeptes de cette nouvelle fièvre intellectuelle si contagieuse. Le victimaire est la rente des situations des décoloniaux qui refusent toute résilience vis-à-vis de l'histoire récente et pratiquent un révisionnisme qui

ne s'embarrasse pas des faits. Ils dénoncent et diabolisent les Lumières, les principes démocratiques et libéraux, déclarent que la colonisation perdure sous la forme d'une colonialité, système infériorisant les populations originaires des anciennes colonies et proposent l'islam comme contre-culture. Le port du voile chez eux n'est ni devoir culturel, ni obligation religieuse, mais obligation morale et politique pour affirmer une visibilité anti-occidentale.

Le voile est une muleta, désormais agitée aux quatre coins de la planète. À ceux qui ne le sauraient pas, la muleta est un leurre en tissu qui permet au matador de réaliser une série de passes et cache une épée...

La réislamisation idéologique et le voile

Chahla CHAFIQ, écrivaine

À propos des enjeux du débat actuel sur le voile, je commence par un point essentiel : depuis la fin des années 1970, le voile islamique connaît un renouveau, phénomène qui mérite d'être interrogé au regard des avancées idéologiques l'islamisme. J'emploie le terme « islamisme », sans autre adjectif, car le suffixe « isme » nous permet, en français, de distinguer la religion islamique de son idéologisation. Comme Chantal l'a éloquemment rappelé, c'est à partir de la révolution iranienne de 1979 que l'islamisme a fait son entrée triomphante sur la scène internationale. À l'époque, même les frères musulmans d'Égypte, bien que sunnites, applaudissaient avec force le langage politique porté par les islamistes iraniens, pourtant chiïtes. Les divisions entre les islamistes sunnites et chiïtes sont en effet récentes. Au moment de la révolution iranienne, l'islamisme triomphant a constitué un phénomène inédit et attractif, avant tout parce qu'il proposait une alternative révolutionnaire à d'autres modèles politiques existants. Dans ses discours, Khomeiny répétait : ni le modèle soviétique (à l'époque la Russie soviétique existait encore), ni le modèle occidental, une nouvelle voie. Ils ont été nombreux, y compris parmi les défenseurs des droits humains et les intellectuels du monde entier, à s'enthousiasmer pour cette nouvelle voie qui proposait une articulation – Michel Foucault l'a dit – entre le sacré et la révolution, ouvrant par là un chemin révolutionnaire inédit, une sorte de libération authentique débarrassée de l'émancipation « à l'occidentale ». C'est d'ailleurs cette même vision qui anime aujourd'hui les courants postcoloniaux dont parlait Chantal.

Ce genre de vision, comme je le démontre dans mes travaux, se fonde, en dernière analyse, sur une double globalisation. D'une part, la globalisation de l'Occident comme lieu de la colonisation et de l'impérialisme, alors que l'Occident est également le berceau d'autres expériences importantes, telles que la Révolution française, l'affirmation des valeurs universelles des droits humains, l'avènement de la laïcité et les luttes pour la libération des femmes. Toutes ces réalités se trouvent balayées ou niées par cette image globalisante de l'Occident comme lieu de domination. D'autre part, et de manière complémentaire, la globalisation du monde

« musulman » comme un univers unifié « dans » et « par » l'islam, de sorte que non seulement le culturel se réduit au culturel, mais le social et le politique se diluent également dans le religieux. Ce regard, en dessinant l'islam comme une identité totale et totalisante, efface la réalité diversifiée des pays dits islamiques et nie en même temps le fait qu'à l'intérieur de chacun de ces pays, il existe une diversité dans le rapport à la religion et à sa pratique. De plus, une telle conception conduit à la négation de l'historicité de ces pays et à l'omission de leur histoire sociale et politique qui témoigne de l'existence de luttes pour la démocratie. Pour mieux saisir les effets trompeurs de ce type d'approche, imaginez un moment qu'en raison de l'importance de la tradition catholique en France, on se mette à désigner le peuple français comme « les catholiques » ; imaginez comment une telle grille de lecture orienterait l'analyse des questions sociales, culturelles et politiques en France.

Autre point qui mérite d'être souligné : l'idéologie islamiste, fondée sur l'exacerbation de l'appartenance religieuse, profite du contexte du retour des identités qui marque notre époque, tout en le renforçant. Plusieurs processus au XX^e siècle ont contribué, politiquement, à la progression de l'islamisme comme idéologie porteuse d'une utopie sociale aux effets révolutionnaires, phénomène qui s'est cristallisé dans la révolution irakienne. Quels étaient ces processus ?

En premier lieu, le recul des idées humanistes dans un contexte de frustrations causées par l'échec des expériences communistes, comme en Union soviétique ou en Chine, dont la concrétisation s'est révélée fort éloignée des idéaux affichés. À cela s'ajoute que le XX^e siècle a été le témoin des fascismes et des colonialismes, lesquels ont mis au défi les espoirs de progrès humain inhérent aux idéaux démocratiques.

En deuxième lieu, les processus de modernisation, dans les pays dits musulmans, initiés et dirigés par des États dictatoriaux – j'ai appelé ce phénomène la « modernité mutilée », à savoir un renouveau socio-institutionnel privé des valeurs démocratiques de la modernité politique. Il en résulte que le projet modernisateur tout en aboutissant à des changements en matière de renouveau social n'a pu s'approfondir sur le plan socioculturel et humain. Un exemple significatif en est donné par les changements introduits, par le Chah d'Iran notamment, dans la condition des femmes et l'accès de celles-ci aux droits sociaux, en particulier dans le domaine de

l'éducation et du travail. En absence de démocratie, la crise des instances traditionnelles n'a pu être gérée et le processus de modernisation n'a pas su porter, comme il l'aurait fallu, les causes de l'égalité de sexe et de la libération des femmes. Rappelons-nous l'époque où Madame Simone Veil, devant l'Assemblée discute de la loi pour le droit à l'avortement, rappelons-nous la violence du débat au sein de la société française, et imaginons ce qu'un tel processus donnerait en absence de démocratie. C'est dans ce genre de contexte que nous voyons concrètement la fonction positive de la démocratie, des valeurs des droits humains et de la laïcité dans la gestion des crises sociales et culturelles. De telles crises sont inévitables chaque fois qu'il s'agit de toucher aux normes traditionnelles qui soutiennent les hiérarchies sociopolitiques durement ancrées ; mais la démocratie permet de les gérer, de les canaliser avec de moindres dégâts. Sans démocratie, le renouveau social et économique lancé dans les pays dits musulmans n'a pas pu atteindre ses objectifs. Ainsi, pour revenir au cas iranien, alors que les changements sociaux voulus par le Chah étaient bien réels et fort intéressants, le despotisme a privé les réformes royales de l'assise populaire nécessaire à leur avancée. Les classes moyennes, qui se sont développées grâce à ces réformes, se sont finalement retournées contre le régime du Chah. Et tous ces facteurs ont grandement profité à l'avancée de l'« utopie islamiste » comme voie authentique pour sortir de la crise.

Au-delà des pays dits islamiques, dans tout contexte de remontée des mouvements identitaires fascisants, qu'il s'agisse de l'islamisme ou de l'extrême-droite ou d'autres courants idéologiques, quel qu'en soit le lieu, en Orient ou en Occident, il faut interroger la défaillance des valeurs démocratiques à traiter ces crises.

En nous appuyant sur les points évoqués ci-dessus, il nous est possible de réfléchir de manière approfondie sur le phénomène de renouveau du voile islamique et de saisir tout ce qu'il nous révèle des enjeux du rapport entre le religieux, le politique et les droits des femmes. Je voudrais ici souligner que le voile n'est pas exclusif à l'islam, il existe dans toutes les religions et dans de nombreux pays à tradition patriarcale. Je rappelle que chaque fois que la religion devient la loi et se donne pour mission de gérer la vie de la cité terrestre, elle confirme les inégalités de sexe au profit de la consolidation du patriarcat. Telle est la fonction de la Charia

qui confirme le voile comme une obligation pour les femmes. Cette obligation incarne et soutient la séparation des sexes affirmée comme nécessaire à la préservation de la chasteté de la communauté. Le voile revêt ainsi l'aspect d'un mur. Je précise que, dans le Coran, le mot «voile», qui n'est pas seulement employé pour désigner le voile des femmes, a toujours une fonction de séparation et de mise à l'écart. Il se lève comme un rideau, comme un mur. Dans le cas du voile des femmes, le but est effectivement de confirmer la séparation sexuée pour vouer les femmes à un espace restreint, celui de leurs proches, des hommes à qui elles appartiennent : un mari, un père, un frère, etc., tenant ainsi à distance tous les autres hommes. Loin de concerner exclusivement les cheveux, la question du voile engage plus globalement la gestion du corps et de la sexualité des femmes au regard de la loi patriarcale. Et c'est là le point essentiel à mettre en réflexion dans le langage islamiste, dont la nature est politique et idéologique, raison pour laquelle je distingue le «fait religieux», relatif à la pratique d'une religion, avec ses rituels comme la prière, le ramadan, etc., et le fait «politico-religieux» que l'islamisme développe et propage par la codification idéologique de préceptes et d'enseignements religieux. Ainsi, l'islamisme codifie idéologiquement le concept coranique de *oumma* (communauté musulmane) pour en faire un repère identitaire totalisant et totalitaire : chaque personne musulmane, avant d'appartenir à un pays, à une classe sociale, à une famille, à un milieu, appartient à cette *oumma* dont l'unité requiert qu'elle soit dirigée par la loi islamique. De même, les islamistes codifient idéologiquement le concept de *djihad* pour mobiliser les musulmans dans un double processus : le *djihad* interne contre l'ennemi intérieur de l'ordre islamiste prétendument sacré, et le *djihad* externe contre l'ennemi extérieur incarné par l'Occident. L'islamisme procède de cette manière à une diabolisation de l'Occident dans l'intérêt de son projet politique. En ciblant l'Occident comme le lieu de Satan, les islamistes tentent d'imposer culturellement et politiquement leur projet totalitaire. Cette stratégie identitaire est d'ailleurs servie par des concepts comme «islamophobie», bien intégrée, hélas, par les défenseurs des droits humains. Le plus désolant est que des causes justes comme l'anti-colonialisme ou l'antiracisme puissent servir ce genre de stratégie, alors même que quantité d'expériences, telles que celles vécues par les Iraniens, les Algériens, les Tunisiens et d'autres, démontrent clairement que l'islamisme n'est qu'un néoconservatisme, un courant idéologique à l'instar d'autres néoconservatismes se développant aujourd'hui, comme aux

États-Unis ou au Brésil, où les évangéliques avancent main dans la main avec certaines tendances de l'extrême-droite. Le problème actuel est que les défenseurs des droits humains et les intellectuels qui ont une approche critique claire envers ces courants évangéliques, manquent grandement de clarté envers l'islamisme ; la confusion règne toujours dans leur camp. Cela parce que dans leur approche des peuples dits islamiques, l'identité religieuse a remplacé toutes les autres identités et appartenances ; cette substitution est une victoire totale pour les islamistes. Dans ce contexte, il n'est nullement étonnant que le voile islamique soit conçu comme le symbole de l'identité musulmane et puisse représenter l'image de la vraie femme musulmane, faisant de toutes les femmes musulmanes qui ne le portent pas de fausses musulmanes.

Quitte à me répéter, cette vision sert grandement l'idéologie islamiste qui procède d'un islam devenu ciment de l'identité individuelle et collective des musulmans, et décrète que tout individu ou groupe ne respectant pas les préceptes idéologiques islamistes ne peuvent être de vrais musulmans. À l'occasion d'une recherche sur la réislamisation idéologique en France, j'ai pu constater les effets de la propagande islamiste auprès de jeunes qui me disaient que leurs parents ne pratiquaient pas le véritable islam et que, eux, allaient leur apprendre cet islam appris auprès de prédicateurs islamistes. Dans la fabrication islamiste des modèles de la femme et de l'homme authentiquement musulmans, le voile joue un rôle central. Il incarne la référence à la Charia qui dresse un mur sexué et confirme les normes sexistes contraires à l'égalité de sexe et à la liberté des femmes. Une fois constaté cela, les arguments de ces défenseurs du voile islamique, qui soutiennent en même temps la liberté des femmes et l'égalité de sexes, révèlent leur profonde contradiction. Leur argument essentiel porte sur le respect des religions. Or, une question incontournable se pose d'emblée : chaque fois que le voile est préconisé par une religion (en l'occurrence l'islam), seules les femmes se le voient imposer. Pourquoi ? En posant cette question, j'ai souvent entendu la réponse suivante : le voile des hommes, c'est dans leurs yeux, le voile des femmes, c'est sur leur corps. Je pose ensuite une autre question : pourquoi les femmes ne peuvent-elles pas porter le voile dans leurs yeux ? Et les réponses avancées renvoient d'une manière ou d'une autre à la différence du corps des femmes. On revient là à la philosophie initiale du voile dans la Charia, où l'imposition du voile aux femmes renvoie à la perception de leur corps comme lieu de

désordre. Le voile incarne un ordre moral patriarcal qui tend à préserver l'oumma du désordre, la préconisation du voile va donc parfaitement avec le statut fortement inégalitaire imposé par cet ordre moral. Ce qui se passe en Iran, depuis la révolution, question que je traite dans mes essais, constitue une mine de réflexion sur les tenants et les aboutissants de cette vision idéologique. Le voile des femmes y constitue le sujet d'un conflit sociopolitique et culturel permanent. À l'heure où nous parlons, plusieurs militantes antivoile obligatoire, qui se sont dévoilées dans l'espace public en signe de protestation, encourrent de lourdes peines d'emprisonnement.

Tous ces points m'amènent à conclure que le voile islamique est un sujet politique par excellence. Et même s'il n'est pas inutile d'intégrer quelques éléments théologiques, il ne faut aucunement faire de ce débat un débat théologique, mais explorer à fond ses dimensions politiques. Cela nous permettra d'analyser la place centrale du statut des femmes dans l'idéologie islamiste et de distinguer, dans le même temps, le caractère antidémocratique et fascisant de cette idéologie politique. Nous comprendrons ainsi la place centrale de la lutte pour la liberté des femmes et l'importance de la laïcité dans la défense des acquis démocratiques.

Ceux qui se voilent la face

Renée FREGOSI, philosophe et politologue

Mon intervention centrée sur la situation française s'inscrit absolument dans cadre posé par les deux interventions précédentes et, notamment, j'insiste sur la dimension mondiale de la question du voile. Je récapitule brièvement.

1. L'islamisme est un mouvement politico-religieux qui utilise tous les moyens pacifiques comme violents pour parvenir à ses fins : dominer les sociétés et prendre le pouvoir politique pour imposer un nouveau totalitarisme fondé notamment sur la charia. L'islamisme est un mouvement polymorphe où convergent principalement les courants salafistes (intégristes religieux prônant un retour au rigorisme religieux prétendument originel) et fréristes (Frères musulmans dont la visée politique admet des entorses tactiques au rigorisme). Ces deux courants refusent aux croyants le libre examen individuel de la foi, et le pluralisme des interprétations de la religion musulmane.

2. Le voilement des femmes, est un signe traditionnel, celui de la soumission des femmes, signe commun à de nombreuses civilisations et religions à leur origine (je rappelle l'apôtre Paul dans la 1^{ère} épître aux Corinthiens verset 11 qui affirme que les femmes doivent voiler leur tête pendant la prière en signe d'impureté et de soumission aux hommes). Le modernisme occidental a donc cherché à se débarrasser du voile.

3. Idéologiquement, les islamistes s'inscrivent en faux contre l'Occident, sa culture et le modernisme politique (en revanche cela ne les empêche pas d'adopter les technologies modernes de l'armement et de la communication notamment). L'islamisme s'est approprié le signe archaïque du voile pour en faire l'étendard de sa reconquête politique.

4. Le voile est donc aujourd'hui à la fois le signe traditionnel de la soumission des femmes et l'instrument moderne de la réislamisation voulue par l'islamisme, c'est-à-dire l'islam politique. Le voile n'est donc ni anodin (ce n'est pas une simple mode vestimentaire), ni isolé : il marque l'appartenance à une communauté (la « communauté des croyants ») définie de façon sectaire par les islamistes.

En France, la question du voile nous agite depuis 1989, avec les collégiennes voilées de Creil. Dès ce moment, tous les termes du problème que nous analysons aujourd'hui, sont déjà posés. D'abord, l'existence d'une offensive islamiste, c'est-à-dire l'offensive d'un islam politique qui vise à la fois à ré-islamiser les musulmans (ou tous ceux assignés à cette identité supposée) et à islamiser l'ensemble des sociétés non historiquement situées dans la sphère culturelle influencée par l'islam. Deuxième terme du problème : dès l'émergence du phénomène islamiste, la dynamique du déni de cette réalité s'est mise en route et est toujours puissante aujourd'hui.

Eu égard à ce double phénomène de l'offensive et du déni de sa réalité, je voudrais souligner différentes problématiques (que je ne développerai pas toutes ici) à prendre conjointement en compte :

- L'École est partout au cœur de l'offensive islamiste car c'est le lieu de l'émancipation et de l'exercice de la raison.
- À cause de cela, la question de la laïcité (qui est revenue sur le devant de la scène du fait des attaques que lui portent les islamismes) tend à être réduite au cadre scolaire et au cadre législatif.
- Le port du voile prôné par les islamistes est défini par eux comme un signe religieux, et serait obligatoirement celui de l'islam en général.
- Le voile étant utilisé par l'islamisme comme son étendard, il tend paradoxalement à occulter tous les autres fronts ouverts par l'offensive et le voile devient l'arbre qui cache la forêt.

Enfin, après les tergiversations de Lionel Jospin et des pouvoirs publics en 1989-1990, et la politique du dos rond face à la poursuite et à la prise d'ampleur de l'offensive islamiste dans les années suivantes, la loi de 2004 va hélas rater sa cible : en tentant d'encadrer le phénomène pour en limiter la portée, la loi va en fait renforcer l'islamisme. Cela de trois façons :

- Certes, l'interdiction du voile à l'école primaire et secondaire gêne partiellement les islamistes (ou du moins certains d'entre eux) mais ce qui n'est pas interdit étant permis, le voile se trouve comme légalisé partout

ailleurs, notamment à l'université et cela constitue une victoire de l'islamisme dans sa lutte pour l'hégémonie idéologique.

- En reconnaissant le voile comme un signe religieux parmi d'autres, tous également interdits à l'école primaire et secondaire, on ignore ce qu'est d'abord et avant tout le voile, à savoir un signe sexiste, le signe de la soumission des femmes et c'est là une autre victoire des islamistes qui affirment que le voile appartient exclusivement à l'islam.

- En reconnaissant le voile, qui est en fait l'étendard des islamistes et non des musulmans dans leur totalité, on fait de l'islamisme le représentant exclusif de tous les musulmans.

Que constate-t-on en effet aujourd'hui ?

D'une part, l'influence sans cesse croissante de l'idéologie islamiste parmi les musulmans et notamment chez les jeunes comme le montrent des sondages récents. D'autre part, une attitude complaisante de la part d'une partie croissante de la population, là encore jeune en particulier, mais aussi de la part de partis politiques et des pouvoirs publics, vis-à-vis du voile et plus largement de toutes les demandes islamistes (séparation des sexes, pratiques séparant les communautés comme les interdits alimentaires, le respects des pratiques religieuses contraignantes comme les prières nombreuses à heure fixe, le ramadan, etc.).

Comment peut-on l'expliquer ?

1. Chez nombre de responsables politiques et chez des élus :

- Une volonté d'apaisement dans la recherche d'« accommodements raisonnables » comme on dit au Canada, qui ne sont que des reculs de l'ordre républicain et de l'esprit laïque.

- Des visées clientélistes chez les élus à tous les niveaux et à gauche comme à droite.

- Éventuellement aussi parfois l'illusion de la possibilité d'instrumentaliser les masses musulmanes dans un but politique autre que la mise en œuvre du totalitarisme islamiste

2. Chez des religieux intégristes ou très traditionnalistes d'autres religions

- Le sentiment d'une solidarité antilaïque.
- Et/ou la possibilité d'une convergence militante efficace pour regagner le terrain perdu depuis les lois laïques, ou lutter contre le mariage pour tous et la prétendue « théorie du genre » à l'école.

3. Chez des groupes politiques :

- L'association avec les militants islamistes dans des actions, pour utiliser les musulmans ré-islamisés comme masses de manœuvre dans leur combat contre les pouvoirs en place (démocratiques ou non, en Occident et ailleurs).
- Le sentiment d'une solidarité antiraciste et classiste dévoyée, faisant des musulmans des victimes par essence et les nouveaux « damnés de la terre ».
- La mise en œuvre d'une convergence anti-occidentale et anti-démocratique

4. Chez de prétendues féministes « intersectionnelles » :

- Un libéralisme mal compris qui fait de la soumission volontaire du port du voile une liberté individuelle.
- Un relativisme culturel qui fait du féminisme historique une création occidentale oppressive pour les femmes musulmanes.

Aucun de ces acteurs sociaux ne semble mesurer la dangerosité de l'offensive islamiste ; et si tous, à droite comme à gauche, sont coupables de complaisance à l'égard de l'islamisme, à mon sens la gauche a une responsabilité particulière pour trois raisons principales :

1. Parce que la lutte pour l'émancipation des individus, pour la libération des femmes, pour la laïcité est née à gauche philosophiquement et politiquement.
2. Parce que, paradoxalement aux yeux de l'Histoire, les islamo-complaisants sont de fait plus nombreux à gauche qu'à droite.

3. Parce qu'à gauche on retrouve des motivations à la fois stratégiques ou tactiques (comme à droite) mais en plus également des motivations idéologiques.

- identification des musulmans à l'ancienne classe ouvrière oubliée, à défendre quelque soient leurs turpitudes ;

- identification des musulmans aux Palestiniens victimisés dans une vision néo-antisioniste qui verse dans l'antisémitisme « de gauche » ;

- culpabilisation et haine de soi en tant qu'occidental pensé comme foncièrement et comme irrémédiablement raciste, colonisateur, oppresseur, mauvais en un mot.

C'est pourquoi on parle désormais d'islamo-gauchistes pour désigner les complices conscients ou les « idiots utiles » de l'islamisme. Le terme d'islamo-gauchisme a été inventé par Pierre-André Taguieff en 2000 lors de la seconde « intifada » palestinienne pour désigner cette gauche qui versait dans l'antisémitisme anti-Israël au motif qu'ils défendaient la cause des Palestiniens. Le terme s'est aujourd'hui diffusé avec la montée en puissance de l'offensive islamiste. Il désigne désormais le soutien volontaire ou implicite qu'apportent aux islamistes de nombreux groupes marqués à gauche.

Ainsi en est-il notamment de :

- la FCPE qui défend l'accompagnement des sorties scolaires par des femmes voilées au motifs que ce sont des « mamans » et qui promeut la mère d'élève représentative de l'association de parents d'élèves, comme une femme voilée (cf. l'affiche d'octobre 2019) ;

- l'UNEF qui promeut le port du voile par l'image qu'en donne sa vice-présidente Maryam Poujetoux (notamment lors de son audition à l'Assemblée nationale en septembre 2020) ;

- l'association des étudiants de Science Pô Paris qui inaugure le « Hijab Day » le jour du voile, en 2016 : à cette date tous les ans les étudiantes revêtent un voile en signe de solidarité aux musulmanes soi-disant discriminées ;

- LFI qui a des expressions différentes selon ses représentants (Danielle Obono ou Jean-Luc Mélenchon) mais ils défilent tous dans une manifestation contre « l'islamophobie » aux côtés d'islamistes et d'antisémites comme en témoignent les pancartes et les slogans ;
- le petit groupe de Benoît Hamon, Génération S dont fait partie notamment le maire de Trappes, Ali Rabeh, qui participe à la mise en danger de Didier Lemaire le professeur de philosophie de cette ville (février 2021) ;
- l'Union syndicale Solidaires qui par exemple lance un appel en octobre 2019 intitulé « Féministes contre les discriminations envers toutes les femmes, avec ou sans voile » ;
- le Collectif des féministes pour l'égalité, né en 2003, qui revendique le droit au voile au nom du refus de « l'idée d'un modèle unique de la libération et de l'émancipation des femmes » et qui endosse le concept de « féminisme islamique ».

Au-delà de tels groupes qui défendent explicitement le port du voile comme un droit libérateur, la mentalité islamo-gauchiste imprègne également plus ou moins d'autres organisations, notamment le PS qui par peur de s'affaiblir encore refuse de trancher clairement contre le voile, contrairement à ce qu'a osé faire Yvette Roudy qui affirmait au Point en mars 2019 « Moi, j'interdirais le voile islamique ».

Or, le combat contre cette mentalité islamo-gauchiste et plus largement islamo-complaisante est difficile pour plusieurs raisons :

- Les mots et les principes sont depuis longtemps détournés de leur sens et retournés contre les défenseurs de l'égalité hommes/femmes, de l'humanisme, de l'universalisme émancipateur.
- L'étendard islamiste foncièrement sexiste se revendique désormais comme étant celui de la liberté des femmes. Ainsi tout récemment encore, la campagne « pas touche à mon hijab » venue elle-aussi des pays anglosaxons qui pèsent beaucoup dans cette lutte idéologique mondiale (« Hands off my Hijab »).

Pris à revers en quelque sorte, nous devons sans relâche revenir aux fondamentaux de la laïcité : l'émancipation des individus, la libre pensée, la libre disposition de son corps. Et sans céder à la culpabilisation, rejeter

le voile comme le font héroïquement des femmes en Iran, et lever le voile qui pèse sur ceux qui se voilent la face.

Merci donc au Grand Orient de France d'avoir organisé ce colloque qui constitue une nouvelle pierre dans le jardin de l'islamisme.



Intervention de clôture

de Georges SERIGNAC,
Grand Maître du Grand Orient de France

Cette conférence a permis d'illustrer la force de la libre expression et du débat dans un lieu démocratique. N'est-ce pas, en creux, ce que ne symbolise pas le voile ?

Vous avez parfaitement démontré que, contrairement à ce qui est souvent dit par les défenseurs du voilement des femmes, ce voile n'est pas un simple serre-tête, un foulard d'ornement ou un bout de tissu anodin. C'est un outil politique au service d'une idéologie.

D'ailleurs, nous avons appris que le mot lui-même signifie également, rideau, mur, séparation. Voilà qui est remarquable, le mot rejoignant l'effet et la marque, le voile ayant la fonction de séparer en assignant à une identité unique et figée.

C'est bien pourquoi, dans une société de liberté, il revient d'œuvrer à laisser toute possibilité de choix libre aux femmes sur leur affirmation religieuse, afin qu'elles soient émancipées de toute tutelle.

Cela rappelle les combats très durs qui furent menés par les Francs-maçons à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e contre l'emprise de l'Église catholique, qui, à l'époque, avait cette même volonté d'emprise totalitaire sur la société occidentale, mais dont la République a su s'émanciper.

Un siècle plus tard, la citoyenneté a intériorisé le concept républicain de laïcité, avec ses corollaires la liberté et l'émancipation, comme un facteur de paix civile.

Ainsi, le sondage récent que nous avons demandé à l'IFOP sur le Concorat encore en vigueur en Alsace-Moselle, a révélé que près de 80% de la population française est favorable à son abrogation contrairement à une idée répandue à tort ; on voit même une majorité de 52% se dégager dans le même sens auprès des habitants de la région concernée.

Pour revenir à nos débats, à travers ce que vous avez pu dire de la situation, on voit bien que ce combat est difficile. Mais, il n'est sûrement pas perdu, bien au contraire.

En effet, dans ce combat essentiellement culturel – comme vous l'avez justement qualifié – je pense que la laïcité républicaine est de plus en plus comprise, plébiscitée et intériorisée ou en voie de l'être, par les populations d'origine musulmane en France. Ce large mouvement, qui repose fondamentalement sur la liberté de conscience mais aussi sur l'égalité des femmes et des hommes, est probablement irrépessible.

Il y a certes des combats difficiles, des avancées et des reculs, mais nous, Francs-maçons, resterons au service de cette cause, comme nous l'avons été il y a un siècle face à l'Église catholique qui aujourd'hui a admis la laïcité comme un pilier essentiel fondamental de la concorde civile républicaine.

Gageons qu'il en sera de même pour l'islam de France. La récente charte de l'islam de France signée par les principales associations représentatives de ce culte et établie à l'initiative de la grande Mosquée de Paris en est un des signes encourageants.

Je terminerai sur cette note d'espoir, en vous remerciant encore pour votre participation suggestive et éclairée.



GRAND ORIENT DE FRANCE

16, rue Cadet

75009 PARIS

www.godf.org